

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jonathan Tremblay

<https://www.cadre21.org/membres/e693ee9b67d7b2a9303b1373>

Date d'obtention : 2021-02-19 17:32:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1 Contact avec le signalant ou la victime
- 2- Évaluation de la situation auprès de la victime
- 3- Vérifier les infos recueillies auprès de témoins, évaluer s'il y a malveillance, contacter le service de police le cas échéant.
4. Rencontrer l'instigateur, déterminer s'il y a malveillance ou geste impulsif.

Si geste impulsif: Vérifier si infractions criminelles, si non= application des règles de l'établissement
si oui= confiscation de l'appareil et contact au service de police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance d'obtenir et de vérifier des infos auprès des acteurs de la situation. Je retiens qu'il faut créer un lien de confiance avec la victime et bien expliquer le processus. Il y a peut-être des faits qui sont cachés et qui méritent notre attention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La détermination de la malveillance et l'intervention auprès de l'instigateur. Pour un intervenant scolaire, il est important de rester dans notre mandat.